ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

Nº II-AC529

présenté par M. Croizier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	3 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	3 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

ART. 42 N° II-AC529

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver 50 postes d'enseignants dans le second degré public, parmi les 180 postes supprimés.

Pour ce faire, il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 3 000 000, du programme - Soutien à la politique de l'éducation nationale - pour les réinjecter dans le programme - Enseignement scolaire public du second degré -.